



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rémunérations

Question écrite n° 11309

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur une source possible de création d'emplois, plus efficace et moins contraignante que le passage obligatoire aux 35 heures. Dans de nombreuses administrations ou entreprises, les salariés perçoivent des primes annuelles pouvant représenter jusqu'à quatre ou cinq semaines de salaire. Beaucoup de salariés dans cette situation seraient prêts à abandonner le montant de leur prime en échange de semaines non travaillées, ce qui permettrait à la fois d'embaucher des jeunes et d'améliorer la qualité de vie des salariés optant volontairement pour cette solution. A l'heure actuelle, lorsqu'une demande de ce type est formulée par un salarié du secteur public, il lui est répondu que cette solution est inapplicable compte tenu de la réglementation en vigueur. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre en vue de favoriser de tels accords négociés, dans la fonction publique et dans le secteur privé.

Texte de la réponse

Le relevé de conclusions sur le dispositif salarial applicable jusqu'au 31 décembre 1999, signé le 10 février 1998 par le Gouvernement et cinq organisations syndicales, prévoit « pour permettre d'analyser (...) secteur par secteur dans chacune des trois fonctions publiques, les implications de la perspective des 35 heures, traduire dans son champ d'application par le projet de loi d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail actuellement en discussion au Parlement » la réalisation d'un « état des lieux exhaustif de la réglementation et des pratiques effectives concernant le temps de travail et les heures supplémentaires ». Cette mission a été confiée à M. Jacques Roché, conseiller maître honoraire à la Cour de comptes. Le Gouvernement n'arrêtera ses décisions que lorsqu'il disposera des conclusions de la mission, à la fin de l'année 1998 et après une large concertation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11309

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1295

Réponse publiée le : 27 avril 1998, page 2386